



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 4 JUN.

Nous lisons dans la *Gazette de Leipzig* du 2 juin une publication du ministre des finances, portant la date du 30 mai et suivant laquelle ont prévient les marchands de laine de la Saxe que pour atténuer les effets de la crise pécuniaire qui se fait sentir, le trésor leur fera pour six mois de temps des avances pécuniaires proportionnelles à un intérêt de 3 p. c. contre nautissement des laines qu'ils auront à déposer dans un magasin spacieux à ce destiné. Les déposants pourront vendre dans l'intervalle tout ou partie de leur laine et en disposer à tout moment en remboursant à l'état le capital prêt, les intérêts courus jusque-là, les frais d'emmagasinage et les droits d'assurance contre l'incendie. Un magasin de dépôt a été ouvert à Dresde et un autre sera aussi ouvert à Leipzig. Cette mesure rendra de grands services au commerce de ces deux villes, et le gouvernement s'est vraiment acquis la reconnaissance publique, car la gêne pécuniaire est grande et pouvait entraîner beaucoup de désastres.

Nous lisons dans le *Correspondant impartial* l'article suivant daté de Berlin :

Des renseignements certains nous annoncent que la *Jeune Europe* a transplanté de la Suisse à Londres ses etreurs, ses folies et ses plans criminels, et que la même dévotion y préside à ses actes comme autrefois à Zurich et à Berne. Des tribunaux de sang y sont érigés, une police secrète est organisée, un comité central dirige les affaires de la société et les ramifications principales se trouvent à Paris, Lyon, Barcelone, Malte, Berne et Londres. Il est prouvé en fait et par des documents certains que ce qui se passe actuellement en Catalogne est l'œuvre formelle de tentatives révolutionnaires et que les projets incendiaires et désordonnés de cette association ne se bornent pas uniquement à l'Espagne.

— On mande de Vienne, le 30 mai :

Aujourd'hui, jour la fête de l'Empereur, il y a eu dîner de famille à Schoenbrunn. La duchesse d'Angoulême et Mlle de Rosny étaient au nombre des convives.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 6 JUN.

La princesse Victoire continue à recevoir des félicitations d'un grand nombre de personnes. Le 26, il y aura une grande réunion au palais de Kensington.

— On lit dans le *Morning-Post* :

Nous avons parlé dernièrement des discussions qu'a soulevées la question de la composition de la maison de l'héritière présomptive de la couronne, et nous avons dit que l'arrangement de cette affaire avait été retardé par le désaccord dans lequel on était sur le choix des dignitaires et officiers supérieurs de cette maison. Il y a déjà quelque temps que nous savons que le roi désirant se réserver la nomination de ces officiers, a proposé de contribuer aux frais de la maison de sa nièce pour une somme annuelle de 10,000 livres (250,000 francs), mais nous pouvons ajouter aujourd'hui que cette offre n'a pas été accueillie. Les négociations continuent. La princesse Victoire, depuis son entrée en majorité, prétend avoir son mot à dire dans cette affaire, et une correspondance active s'est établie entre la jeune princesse et son oncle le roi Guillaume.

— La détresse des classes manufacturières paraît s'étendre d'une manière effrayante au milieu de la population des mon-

tagnes de l'Ecosse, où l'on ne compte pas moins de 167,000 individus qui se trouvent dans l'état de dénuement le plus complet. Qui assure que ces malheureux, réduits à la seule nourriture du varech, supportent leur souffrance avec une patience extraordinaire. Leurs corps amaigris témoignent de la manière la plus pénible de la grandeur de leur misère et de l'étendue de leurs besoins.

FRANCE. — PARIS, LE 7 JUN.

Le *Moniteur* publie les discours adressés hier par MM. Pasquier et Dupin au nom des chambres des pairs et des députés, au roi et au prince royal, et les réponses de S. M. et du duc d'Orléans.

M. Dupin, président de la chambre des députés, a prononcé le discours suivant :

« Sire, la chambre des députés a accueilli avec une vive satisfaction l'annonce du mariage du prince royal avec la princesse Hélène de Mecklenbourg. Comment ne serions-nous pas empressés de vous adresser nos félicitations, maintenant que chacun a pu apprécier les éminentes qualités qui distinguent votre fille d'adoption; ces sentiments français qu'elle n'a pas cessé de manifester depuis son entrée sur notre territoire; l'aisance avec laquelle elle les exprime dans notre langue nationale devenue la sienne; ce sens exquis que révèlent ces réponses; cette affabilité noble et attrayante à la fois, qui s'allie si bien avec nos mœurs actuelles, et que notre auguste reine nous a dès longtemps accoutumés à révéler sur le trône ?

« Cette heureuse union, sire, a reçu la ratification nationale. Pendant que les manifestations de nos cités accueillaient la seconde dame de France, les acclamations de la garde nationale se réveillaient à l'aspect du roi; et dans la mémorable entrée du 4 juin, nous avons vu tous les citoyens de la capitale vous entourer de leurs vœux, et leurs flots pressés vous ramener en triomphe jusque dans ce palais; rappelant ainsi aux amis du roi, mais comme il convient à un jour de fête, cette autre marche plus sévère et moins éloquente, où les représentants de la nation vous suivirent du Palais Royal à l'Hôtel de Ville, pour entendre consacrer, au milieu des acclamations du peuple, la glorieuse mission qui vous fut donnée, de protéger les libertés publiques et de nous sauver de l'anarchie.

« Sire, les temps sont venus meilleurs, l'horizon politique s'est éclairci, l'avenir se montre sous un jour serein; comme père et comme roi, vous devez être satisfait; nous aimons à le penser et à vous le dire. »

Le roi a répondu :

« Je suis trop ému par le discours que je viens d'entendre pour pouvoir exprimer, comme je le voudrais, à quel point je suis touché des sentiments que la chambre des députés vient de me manifester par l'organe de son président d'une manière si énergique et si pénétrante; mais avant tout je veux remercier la chambre de ceux qu'elle m'a témoigné dans toutes les occasions depuis ce moment admirable que votre président vient de me rappeler, où vous m'avez tous entourés avec tant de zèle et d'élan, pour sauver le vaisseau de l'état des dangers qui le menaçaient, pour préserver notre patrie de l'anarchie dans laquelle elle était sur le point de tomber et pour assurer à la fois le triomphe des libertés et de l'ordre public, par le maintien de nos lois constitutionnelles,

qui sont la garantie du bonheur de la liberté et de l'indépendance personnelle de chaque Français. (Ici le roi est interrompu par les cris de *Vive le roi!*)

« J'aime à vous répéter l'expression de toute ma sensibilité pour ce long et constant concours que vous m'avez donné au milieu de toutes les épreuves et de toutes les difficultés que nous avons eu à traverser. Je vois avec bonheur que nous arrivons au port. J'entends avec transport les voix unanimes de la nation se réunir dans un concert d'acclamations, et j'ose le dire, de bénédictions pour les biens dont mon dévouement a fait jouir la France, et que votre concours m'a si puissamment aidé à lui assurer. L'événement sur lequel vous venez m'offrir des félicitations que je reçois avec tant de plaisir et de reconnaissance est doublement cher à mon cœur, puisque c'est à la fois une source de bonheur pour tous les miens, et un lien de plus entre moi, ma famille et la France.

« C'est un lien qui consolide le trône et le régime constitutionnel dont il est la garantie, et qui nous assure la conservation des heureux résultats que nous avons obtenus, en décourageant les diverses factions qui voudraient encore renverser nos institutions, pour les remplacer par je ne sais quelles théories insensées qui ne peuvent conduire qu'au bouleversement de la société, soit qu'elles veuillent l'entraîner dans les absurdités de l'absolutisme et du retour à l'ancien régime, soit qu'elles veuillent la précipiter dans les rêves non moins chimériques et non moins dangereux de la république et des révolutions perpétuelles.

« Je remercie la chambre du désir qu'elle me témoigne d'offrir ses félicitations à mon fils et à ma belle-fille, et je lui donne de bon cœur l'autorisation qu'elle me demande. Vous trouverez ma belle fille telle que votre président l'a si bien décrite, digne de l'accueil si touchant que la population française lui a fait partout, et, comme je me trouve heureux de le répéter, digne aussi de remplacer sur le trône celle qui a fait pendant tant d'années la consolation de ma vie, et qui m'a donné cette nombreuse famille toute dévouée à la patrie, et, comme moi, fière et heureuse de l'affection de la France. »

(Ce discours, prononcé avec une visible émotion, a été accueilli par de vives et unanimes acclamations.)

— Hier, le roi, assisté de M. le maréchal Gérard, a remis à M. Dupin, président de la chambre des députés, les insignes de grand croix de la Légion d'Honneur, et lui a donné l'accolade.

— L'instruction de l'affaire du général de Rigny, dirigée par M. le major Clavé Gaubert, du 62^e régiment, nommé spécialement pour ce procès seulement, est enfin terminée. Le ministre de la guerre a donné l'ordre de convoquer, pour le 25 de ce mois, les membres qui doivent composer le conseil de guerre.

L'accusation libellée contre M. le vicomte Gauthier de Rigny, maréchal-de-camp, se résume en deux chefs principaux qualifiés crimes par la loi du 21 brumaire au V. Le général est accusé d'abord de s'être rendu coupable de trahison, en proférant, en présence de l'ennemi, des cris ou clameurs tendant à jeter le trouble et le désordre dans les rangs de l'armée d'Afrique, lors de l'expédition de Constantine. Ce crime est puni de mort.

Le second chef est relatif à la conduite que le général aurait tenue avec le maréchal Clauzel, commandant en chef le corps d'armée, et surtout aux propos qu'il aurait proférés

FEUILLETON.

SOUVENIRS DU TEMPS DE L'EMPIRE.

MARIAGE DE NAPOLEON ET DE MARIE-LOUISE.

Les fiançailles, l'arrivée, le mariage, les fêtes.

Le divorce était consommé; Joséphine était définitivement reléguée à la Malmaison, et il n'y avait que quelques jours que Napoléon avait abandonné Trionon pour revenir aux Tuileries, lorsqu'il convoqua un conseil extraordinaire, où furent appelés, indépendamment des ministres et des grands officiers de la couronne, tous ceux des membres de la famille impériale (son frère Louis excepté) qui se trouvaient à Paris. L'empereur exposa de nouveau les graves raisons d'état qui l'avaient déterminé, pour l'affermissement de l'empire, à chercher dans une autre union l'espérance depuis longtemps perdue de transmettre son trône à une postérité directe; puis il fit entendre qu'il était maître de choisir sa nouvelle épouse soit dans la maison d'Autriche, soit dans celle de Russie, soit enfin dans les cours souveraines de l'Allemagne. Tout ceux qui faisaient partie de ce conseil, probablement instruits de la secrète détermination de l'empereur, donnèrent leur assentiment au choix d'une princesse autrichienne. Le prince Eugène, entr'autres, fut de cet avis, alléguant pour motif principal la religion catholique dans laquelle l'archiduchesse était née; mais Murat, contre son ordinaire, fut de faire de l'opposition et se prononça pour une princesse russe, il mita son opinion sur l'avantage que présentait une alliance avec le souverain le plus puissant de l'Europe, et combattit énergiquement celle de l'Autriche par tous les souvenirs de l'histoire et les leçons d'une triste expérience. « Sire, vous le savez, ajouta-t-il, une alliance de famille avec l'Autriche a toujours été fatale à la France; vous serez obligé de supporter toutes les fautes de ce gouvernement et d'en partager le pesant fardeau. — Bast! s'écria l'empereur, est-ce que les souverains ont des parents lorsqu'il s'agit des intérêts de leurs peuples? — Je parie, reprit Murat, que si jamais nous avons besoin de l'Autriche comme

allié, nous ne trouverons en elle ni énergie, ni ressources, ni fidélité. — Prévention, que tout cela! — Soit, mais au moins votre majesté sera-t-elle forcée d'avouer qu'une alliance avec la Russie ne présente aucun des dangers que j'ai signalés. »

Ces observations, toutes sensées qu'elles étaient (et toutes justifiées, qu'elles furent par la suite), ne purent rien contre une résolution bien arrêtée. L'empereur d'Autriche avait offert à Napoléon sa fille, son enfant chéri, selon son expression, et Napoléon se regardait déjà comme l'époux de l'archiduchesse. En conséquence, le soir même de la tenue du conseil, l'arrangement définitif du mariage fut conclu par le prince Eugène avec le prince de Schwarzenberg; ainsi, le fils de Joséphine dut signer l'acte politique qui détrônait sa mère. Le prince de Wagram se rendit immédiatement à Vienne, pour épouser Marie Louise, au nom et par procuration spéciale de l'empereur son maître. Toutes les dispositions ayant été prises et arrêtées d'avance, l'expédition en fut menée si vite, que le soir même de l'arrivée du prince de Neuchâtel à Vienne, le contrat de mariage de l'empereur et de l'archiduchesse fut dressé et signé; quelques jours après, ces actes furent publiés à Paris dans le *Moniteur*.

Déjà Napoléon avait fait partir sa sœur Caroline, Mme. Murat, pour aller jusqu'à Brannau recevoir Marie-Louise des mains des autorités autrichiennes, et lui présenter en même temps les personnes formant la nouvelle maison qu'il venait de créer pour elle.

L'empereur avait lui-même dicté le programme du cérémonial. Ce programme fut ponctuellement suivi par tout le monde, excepté par lui. Il avait donné au chevalier Beaubarnis des instructions particulières par lesquelles il lui était enjoint les devoirs des prérogatives de sa charge, c'est-à-dire de ne point offrir sa main à l'impératrice lorsqu'elle aurait à monter ou à descendre les escaliers. Napoléon était jaloux à ce point qu'il ne voulait pas qu'un autre que lui pût toucher la main de sa femme, ou bien cette recommandation ne lui fut-elle inspirée que par un sentiment de convenance et de délicatesse? Plus tard on sut à quoi s'en tenir. Napoléon était déjà jaloux et très jaloux de Marie Louise, et dans la suite il le devint encore davantage.

Napoléon n'avait encore que quarante ans; Marie Louise entraît à

peine dans sa dix-neuvième année. Elle était blonde, d'une taille élevée, et sans être jolie, se présentait parée des grâces qui accompagnent ordinairement la jeunesse.

L'empereur fut dès ce moment avec tout le monde plus affable encore que de coutume; il redoubla de soins pour sa personne; je crois même qu'il devint coquet, car il chargea ses valets de chambre de renouveler entièrement sa garde-robe, de lui faire faire ses habits plus justes et d'une coupe moins rococo, de lui choisir du linge plus beau, et enfin de lui commander un chapeau neuf! Depuis huit jours il posait devant Isabey, et ne se plaignait pas trop de la longueur de ses séances. Son portrait achevé il l'envoya à Marie Louise, qui lui donna le sien en échange. En un mot, il fit pour plaire à sa nouvelle épouse plus de frais qu'il n'en fit jamais pour quelle femme que ce fut, sans même excepter Joséphine; ou va en juger.

Un soir qu'il était au salon avec son beau-frère Murat, la reine Hortense et la princesse Stéphanie, sa nièce, celle-ci lui demanda malicieusement s'il savait walsen. « Ma foi, répondit Napoléon, un peu étonné de la demande, je n'ai jamais pu aller au delà d'une première leçon, parce qu'après deux ou trois tours il me prend des éblouissements qui m'empêchent de continuer; mais à quoi bon cette question ?

Sire, reprit la princesse, c'est qu'il est fâcheux que votre majesté ne sache pas walsen; les Allemandes étant folles de la danse, l'impératrice devant nécessairement partager le goût de ses compatriotes et ne pouvant avoir d'autre cavalier que votre majesté, se trouvera privée d'un grand plaisir. — Ah! mon Dieu! vous avez raison, Stéphanie, il faut absolument que je sache walsen; mais comment vais-je faire?... Si vous voulez être assez bonne pour me l'apprendre, vous me donneriez une leçon tous les jours. Tenez! commençons tout de suite, afin que je vous donne une idée de mon savoir faire.

L'empereur se lève, enlace de ses bras la taille de sa nièce, et fait quelques pas avec elle en fredonnant la fameuse walse de la reine de Prusse, mais à peine a-t-il fait assez gauchement deux ou trois tours dans le salon, que la tête lui tourne, et que n'y voyant plus, il est obligé de s'arrêter et de s'appuyer contre une console pour ne pas tomber. Murat l'ayant aidé à s'asseoir, lui dit en souriant :

contre lui, et qui, dès lors, ont paru caractériser un acte d'insubordination et motiver le crime d'insultes par propos envers un supérieur, crime puni de 5 ans de fers et de la dégradation.

Nous lisons dans la Charte : « Plusieurs journaux reviennent encore sur la question de la dissolution de la chambre des députés, et le Courrier français répète ce qu'aurait dit un autre journal, à savoir qu'une volonté plus forte que celle des ministres s'est prononcée contre la dissolution.

Nous avons déjà eu occasion d'affirmer et nous sommes autorisés à répéter que tous les bruits rapportés par les journaux à ce sujet sont tout-à-fait controuvés.

De nombreux courriers sont partis depuis quelques jours du ministère des affaires étrangères pour Berlin. On dit que M. de Werther avant son départ pour Berlin, a arrêté les bases d'un nouveau traité de commerce avec la France, et l'on croit que les dépêches envoyées par ce courrier sont relatives à ce traité.

On prétend que le duc d'Orléans a offert un crucifix en diamants à M. l'évêque de Meaux, qui a célébré le mariage de Fontainebleau. Le prélat aurait refusé ce présent et aurait demandé que l'argent qu'il devait coûter fût distribué aux pauvres.

On lit dans l'Indicateur de Bordeaux : « Voici les bruits que l'on fait courir. Le baron de Meer a intercepté un grand convoi de vivres que les Catalans transportaient sur le Giaca; ce général, de concert avec d'autres chefs, garde complètement cette rivière; l'expédition carliste manque totalement de vivres, parce que les Aragonais empêchent toute communication; les montagnards se sont emparés d'une grande partie des bagages du prétendant, et ils ont fait prisonnier tout un bataillon de factieux qui s'était dispersé.

On écrit d'Autun, le 4 juin, à une heure après-midi : Il y a une heure que Mgr. l'évêque d'Autun vient d'être l'objet d'une tentative d'assassinat en sortant de l'église cathédrale. Un individu, paraissant l'attendre, a dirigé sur lui, en le visant, deux pistolets qui, heureusement, ont raté l'un et l'autre. L'assassin paraît être un ouvrier maréchal, travaillant chez un maréchal ferrant faubourg St-Blaise. La gendarmerie est à sa poursuite.

Son ex maître a déposé aujourd'hui que l'assassin présumé lui aurait dit-il y a quelques mois. « Je suis républicain; mais c'est surtout aux prêtres aux carlistes que j'en veux. » Ces paroles sont elles vraies, ou bien cette tentative n'est elle que l'effet de la folie ou de l'ivresse?

L'assassin est toujours en fuite. (J. Ministériel) On a exhumé et visité hier le corps d'une servante, morte depuis trois semaines. Elle avait été trouvée sans vie sur l'escalier de son maître. Sa mort fut attribuée d'abord à l'ivresse, d'autant plus que les vêtements exhalaient une odeur de genièvre. Elle avait en outre reçu plusieurs blessures dans sa chute. Mais des bruits étranges ont éveillé la justice qui est en ce moment saisie des recherches.

La représentation du Misanthrope, qui doit avoir lieu sur le théâtre de Versailles, doit être brillante. Les 5 habits d'hommes coûtent 22,000 fr. Le roi en fait présent aux acteurs qui les porteront pendant cette soirée.

Bulletin de la bourse de Paris du 7. — C'était aujourd'hui que l'on détachait le dernier coupon du 3 p. c. Le dernier cours du comptant, à la date d'hier, était 79 75. On a ouvert aujourd'hui à 78 35, coupon détaché, ce qui faisait 10 c. de hausse sur les cours d'hier.

La rente active a encore été poussée vivement au commencement de la bourse. Du cours de 25, auquel on était resté hier, on a monté à 25 3/4. Mais il y a eu ensuite un mouvement de réaction, et l'on a rétrogradé à 25 1/4. On disait que les carlistes étaient obligés de rétrograder, et qu'ils étaient arrivés à Huesca en désordre.

Les Banques belges sont en baisse depuis deux jours. Elles faisaient aujourd'hui 1495. Cette baisse est produite par la persuasion que l'on semble avoir acquise à la bourse, que les chambres ne voteront pas le projet de chemin de fer de Paris à la frontière belge dans la session actuelle.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a publié les dépêches télégraphiques suivantes : Bordeaux, le 5 juin 1837, à sept heures du soir.

Le ter., les carlistes étaient encore à Barbastro et les chrétiens occupaient Berbegal, Morilla, Selva-Casteljo-del-Paenle et Monzon, sur les rives du Cinca et très près de Barbastro.

Les carlistes manquaient de vivres et éprouvaient une assez grande désertion. Une lettre de Jaca faisait croire que don

« Sire, en voilà bien assez pour nous convaincre que vous ne serez jamais qu'un mauvais écuyer, votre majesté est faite pour donner des ordres, et non pour en recevoir.

« Ma foi mon cher, répond l'empereur tout essouffé et s'essuyant le front, ne pouvant faire valser sa femme, je tâcherai de la faire danser; j'ai pour moi la monnaie, ce n'est pas difficile. Il est vrai que c'est toujours la même chose; mais il faudra bien qu'elle s'en contente.

L'empereur n'avait voulu s'en rapporter qu'à ses propres yeux du soin de juger si la corbeille et les présents de nocces étaient dignes de Marie Louise. Toutes les parures, les fleurs, les étoffes, les dentelles et les pierreries avaient été, par son ordre, apportées aux Toiletries et étalées sous ses yeux dans l'ancien cabinet de toilette de Joséphine, pour les faire ensuite emballer toutes en sa présence. Au moment où un des emballers plaçait plusieurs paires de souliers de satin dans une caisse particulière, Napoléon prit un de ces souliers, et après l'avoir examiné curieusement et retourné en tous sens : « Voilà, dit-il, un soulier de bon augure! Il n'y a pas je crois beaucoup de pieds aussi jolis que celui-là. » Appliquant un petit coup de la semelle sur la joue d'un des pages, qui avait en souriant avancé la tête pour juger, lui aussi, de la petitesse du pied de la souveraine, il lui dit moitié gaillardement et moitié sérieusement : « Tiens, attrape!... voilà, monsieur, ce que l'on gagne à être trop curieux et à oser se permettre de rire de ce que je dis.

Marie Louise ne voyageant qu'à petites journées, une fête l'attendait dans chaque ville qui se trouvait sur son passage. Tous les jours l'empereur lui écrivait une lettre de sa main; elle lui était portée par un de ses pages qui allait à franc étrier et rapportait la réponse de l'impératrice.

A Strasbourg, Marie Louise se reposa deux jours. Après avoir traversé Châlons, elle déjeûna à Sillery, chez le comte de Valence, traversa Reims et arriva au dernier relais qui devait la conduire à Soissons; on elle devait passer la nuit et suivre ainsi toutes les dispositions prescrites par le programme. L'entrevue ne devait avoir lieu que le lendemain à Compiègne; mais l'impatience de Napoléon dérangerait tout le protocole. Un peu en ayant de Soissons, l'impératrice fut,

Carlos et l'infant auraient quitté Barbastro, et qu'on ne sait pas la direction qu'ils ont prise. Perpignan, le 4 juin.

Le 3, on ne savait pas à la Seu-d'Urgel les mouvements de l'armée de don Sébastien.

Le 2, Castello, avec 700 factieux, est passé à Organa, se dirigeant sur Lérida, comme la plupart des bandes, par ordre de don Carlos, dont, depuis Barbastro, on ignore la marche.

Bayonne, 5 juin, à 8 heures.

Don Carlos était encore à Barbastro le 2. Le général Oraa a écrit à Espartero, le ter., qu'il était en mesure de l'observer et de l'attaquer en se joignant au baron de Meer, avec qui il communique par Monzon. Espartero a reçu cette lettre le 3 à Pamplonne, et a renoncé à marcher sur la Rivera. On croit qu'il enverra des renforts à Oran.

Perpignan, 5 juin.

Le baron de Meer est venu de Fraga à Lérida, d'où il est reparti le ter. avec ses troupes dans la direction de Balaguer. Le 4, à la Seu d'Urgel, on croyait que don Carlos voulait pénétrer en Catalogne par le haut Aragon.

Une lettre d'Oloron, 2 juin, contient les nouvelles suivantes :

Une brigade carliste a passé le Cinca avec ses blessés, mais elle fut obligée de rétrograder depuis Estadilla, et de retourner à Barbastro, où l'on dit que 2,500 factieux Catalans étaient également entrés. Le résultat est que le statu quo continue à régner. Les carlistes disent s'être emparés de Lodosa, tandis qu'ici nous avons des nouvelles de la Ribera, qui nous apprennent qu'ils en ont été repoussés. (Indic. de Bordeaux.)

L'Europe dit qu'elle est autorisée à démentir formellement la victoire remportée à Leutorn par le baron de Meer contre le gros de la faction catalane.

On lit dans une lettre de Madrid, du 20 mai : Deux régiments en garnison à Burgos et commandés par Las Autas ont reçu l'ordre de se porter à doubles journées sur Bugarrabal et Medina del Campo où doit se rendre le général Quiruga avec les gardes nationaux de la Nouvelle-Castille et trois bataillons de ceux de cette ville.

Isidore et Valdés doivent, avec toutes leurs troupes, aller occuper les Majadas avec les milices de Cuenca et toutes celles de cette province qui s'offriraient volontairement à ce service momentané, afin d'occuper tous les défilés.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 8 JUIN.

Le Moniteur de ce jour est muet sur la violation de territoire que nous avons annoncée hier d'après une feuille gaillarde.

Le jury d'examen pour l'admission des officiers de santé de l'armée, a commencé le premier de ce mois ses travaux de la session de 1837, il tient ses séances publiques à l'hôpital militaire, à Bruxelles. Ce jury est composé de MM. Seutin, président; Fallon, Lepage, Van den broek, médecins principaux; Lebeau, médecin de garnison, et Herlant, pharmacien de première classe. Soixante dix-neuf candidats se sont fait inscrire pour subir les examens; déjà, quatre ont été reçus médecins de régiment, savoir : deux avec la plus grande distinction et deux avec distinction. Vendredi prochain à midi, commenceront les examens des médecins de bataillon.

M. J. Goefs, sculpteur, vient de partir pour Paris, où il va, continuer les études de son art. Après y avoir séjourné pendant un an, il partira pour l'Italie, qu'il habitera pendant quatre ans.

On écrit d'Anvers, le 6 juin :

Depuis quelques jours, nos pêcheurs éprouvent plus de contrariétés de la part des Hollandais stationnés sur l'Escaut, qui les retiennent sous plusieurs prétextes en même temps qu'ils les empêchent de pêcher dans ce qu'ils appellent leurs eaux, chose à laquelle naguère encore ils ne tenaient pas rigoureusement. On ne sait à quoi attribuer ce subit changement. Peut-être que les autorités hollandaises gardent rancune par suite de ce qui est arrivé sur la digue de Borgerweert, au sujet des travaux; cependant on sait bien aujourd'hui que le compte que certains journaux ont rendu de cette affaire était très-exagéré, que tout s'est réduit à quelques disputes d'ouvriers. (Observateur.)

Un journal donne les détails suivants sur l'extraction du bateau qui se fait au chantier.

Dans la nuit du ter. au 2 avril, l'Ami, bateau appartenant

pour ainsi dire, enlevé d'autorité et menée d'un seul trait jusqu'à Compiègne.

L'empereur, qui apprit par les estafettes échelonnées sur la route que Marie Louise n'était plus qu'à dix lieues de Soissons, appela son premier valet de chambre : « Constant! vite, vite, allez commander la petite calèche, et venez m'habiller.

Napoléon, en effet, veut surprendre sa fiancée et se présenter à elle sans se faire annoncer; il rit tout seul comme un enfant de l'effet que cette première entrevue va produire. Il soigne sa toilette avec plus de recherche que de costume, et, par une coquetterie de gloire, recouvre le tout de la petite redingote grise qu'il portait à Wagram; puis, accompagné seulement de Murat, il s'échappe furtivement par une porte du parc, et monte dans une calèche sans armoiries qui est conduite par des gens sans livrée. Cette escapade a pour lui non-seulement de satisfaire le sentiment de curiosité auquel il n'a pas la force de résister, mais encore de simplifier l'article relatif au cérémonial du lendemain, qui disait : « Lorsque LL. MM. se rencontreront dans la tente du milieu (où elles devaient entrer en même temps, chacune par le côté opposé), l'impératrice s'inclinera pour se mettre à genoux; l'empereur la relèvera, l'embrassera, et LL. MM. iront s'asseoir en face l'une de l'autre, sur les trônes disposés à cet effet.

L'empereur avait déjà dépassé Soissons et était arrivé à Courches au moment où les premiers courriers de l'impératrice s'occupaient de faire préparer les relais. Jugeant inutile d'aller plus loin, il descend de sa calèche, la fait ranger de côté, et comme la pluie continuait de tomber par torrent, il alla s'abriter sous le porche de l'église, située hors du village, à moitié d'une petite côte qui domine toute la route. Il y avait un quart d'heure qu'il se tenait ainsi à l'écart avec le roi de Naples lorsqu'il aperçut la première voiture du cortège de Marie Louise. Sur-le-champ il rebrousse chemin, et au moment où l'on s'apprête à changer de chevaux, Napoléon se précipite seul vers la berline dans laquelle est l'impératrice. L'écuier de service, M. de Saluces, qui le reconnaît, et qui n'est pas dans le secret de l'incognito, s'empresse de mettre pied à terre pour déployer le marche-pied, en annonçant : l'em-

nant à M. le comte Duval de Beaulieu, et chargé de dix mille grès, propriété de M. Jacob, épicier rue de Flandre, sombra tout-à-coup en face du chantier, de manière à en intercepter l'entrée. Ceux qui le montaient n'eurent que le temps de se sauver à la nage. Un entrepreneur s'est chargé, pour la somme de quatre cents francs, de le relever. Placé entre deux autres bateaux, on est parvenu à faire passer par dessous de fortes chaînes, et au moyen de vis en bois à la droite et à la gauche du bateau naufragé, couvert de plusieurs pieds d'eau, l'on a réussi à le soulever de quelques pieds, après huit jours d'un travail assidu. C'est à présent que la tâche est difficile, le poids devient énorme; car, outre la marchandise, le bateau a en sus celui de l'eau, s'il faut en croire certaines personnes, il ne saurait supporter la fatigue, la carène, selon elles, ayant cédé en plusieurs endroits, et une partie des pavés s'étant écoulée par les ouvertures. Le naufrage du bateau étant attribué à sa mauvaise construction, le propriétaire de la marchandise attribue M. le comte Duval en justice pour dommages et intérêts.

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser aux fonctionnaires de son département la circulaire suivante :

Ministère des travaux publics — Circulaire. — N° 280. En demandant aux chambres les allocations nécessaires pour compléter les cadres, je ne veux pas être exposé à entendre dire que le personnel n'est insuffisant que par l'absence des ingénieurs.

Ce n'est pas que je conteste à personne le droit d'accepter des fonctions publiques en dehors de celles des ponts et chaussées; mais, dès que par cette acceptation la résidence fixe et habituelle ne sera plus possible, le gouvernement considérera celui qui se sera placé dans cette nécessité comme s'étant mis en état de disponibilité.

C'est d'après ce principe que je statera sur les demandes de congé qui pourront en être faites aux termes de l'art. 10 de l'arrêté organique, dans le cas même où il s'agirait de l'exercice du mandat législatif.

LIEGE, LE 9 JUIN.

Depuis que la Belgique est placée sous le régime de la constitution la plus libérale d'Europe, nous avons toujours pensé que les questions d'industrie et de commerce étaient devenues les plus importantes pour nous, celles dont la solution pouvait exercer le plus d'influence sur les destinées du pays. C'est là une opinion que nous avons souvent professée, et en l'exprimant de nouveau, il y a quelques jours, nous n'avons donc point arboré un nouveau drapeau, comme semble le croire un journal de Bruxelles. Cette opinion, du reste, nous devient commune avec la plupart des organes de la presse belge, et nous n'en voulons pour preuve que la polémique qui s'est élevée à l'occasion des banques; certes, depuis long-temps aucune question de politique proprement dite, n'a été agitée avec autant de vivacité, aucune aussi n'a plus occupé l'attention publique. Nous pensons que cette tendance de la presse vers les débats de la même nature, se prononcera chaque jour davantage, c'est en effet, on reconnaît que c'est sur ce terrain qu'il sera possible de servir, avec chance de succès, les intérêts véritablement populaires. Répandez plus d'aisance dans les classes pauvres, et vous y propagez en même temps la moralité et les lumières. Quelle est la source de cette aisance générale vers laquelle la société marche? On ne saurait le nier, c'est le travail, et c'est le travail qu'il faut chercher à développer par toutes les voies possibles. Aussi, quand les partisans de la liberté du commerce réclament, en Belgique, l'application successive de leurs doctrines à nos lois de douanes, c'est le travail qu'ils ont en vue, et non, comme disent quelques uns, les intérêts du port d'Anvers. Un membre de l'opposition française (1) s'exprime ainsi, à propos des charges qu'impose au travail le système de lois douanières qui pèsent aujourd'hui sur son pays.

« La France est assez riche pour supporter le budget qu'elle paie chaque année et même un plus élevé, si l'impôt était mieux établi et mieux employé. Ce qui l'écrase surtout, ce ne sont pas les frais de son administration, ce sont les tarifs de commerce; ce n'est pas sa dépense, c'est l'obligation de payer trop cher les produits dont elle a besoin; ce qui l'écrase, c'est la prohibition. La plus forte partie de notre impôt n'est pas dans le budget, mais dans la législation des douanes. Qu'on s'enquière de la somme qu'on pourrait obtenir par des diminutions de traitement ou par tout autre

(1) M. Lherbette, député de l'Aisne.

perdre! Mais Napoléon ne lui en laisse pas le temps; il escalade la voiture, se jette au cou de Marie Louise et l'embrasse à plusieurs reprises. Celle-ci, qui n'est nullement préparée à cette brusque visite, demeure toute interdite; elle se débat et pousse des cris. La reine de Naples qui est avec elle la rassure en lui répétant : « Mais, madame, c'est l'empereur!... » Marie Louise veut alors se mettre aux genoux de Napoléon qui devine son intention et s'oppose par un nouveau baiser à cette marque de respect à laquelle il tient fort peu. Enfin il donne l'ordre de pousser en toute hâte et directement vers Compiègne. Onze heures sonnaient à l'antique horloge du château lorsque la voiture de LL. MM. entraient au grand galop dans la cour d'honneur.

Après les présentations d'étiquette, LL. MM. partirent pour Saint-Cloud où un nombre prodigieux de personnes de toutes conditions attendirent les nouveaux époux.

La cérémonie du mariage civil eut lieu le surlendemain dans la grande galerie du château. A cet effet on avait dressé une estrade à l'extrémité de cette galerie, et on n'y avait préparé une table recouverte d'un riche tapis avec deux fauteuils magnifiques pour Napoléon et Marie Louise; des chaises et des tabourets en forme d'X étaient destinés aux princesses de la famille l'archi-chancelier Cambacérès était assis de vant une table sur laquelle était un énorme registre, relié en maroquin vert, doré sur tranches; M. Régnault de Saint-Jean-d'Angely, placé à côté de lui, devait remplir les fonctions de secrétaire de l'état civil. L'empereur s'étant assis, invita, par un geste de la main, l'impératrice et tous ceux qui avaient droit à une chaise ou à un tabouret à faire de même; puis ayant aspiré une prise de tabac, il fit un signe au grand maître des cérémonies, qui fit approcher de l'estrade tous ceux qui formaient le cercle. Alors l'archi-chancelier se leva, et saluant l'empereur :

« Sire, V. M. a telle intention de prendre pour légitime épouse S. A. I. Mme. l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, ici présente? — Certes, certainement, monsieur, répondit Napoléon, qui ne put s'empêcher de sourire. — Madame, continua Cambacérès en s'adressant à l'impératrice, est-ce la libre volonté de V. A. I. de prendre pour son légitime

moyen, sans changer de système, et l'on sera étonné de l'exiguité du résultat. Mais avec des changements de système, surtout en économie commerciale, les avantages devront se calculer par centaines de millions de francs, si même on peut les calculer.

En s'exprimant ainsi, le publiciste français semble surtout frappé des sacrifices qui résultent de l'obligation où l'on est, sous le régime des lois restrictives, de payer plus cher les objets de consommation; mais là ne se borne point le mal que font ces lois. Leur côté le plus déplorable, c'est qu'elles mettent obstacle au travail, c'est qu'elles empêchent son plus grand développement. En effet, combien d'industries nouvelles pourraient naître, si les objets qui leur sont nécessaires étaient à bas prix; combien celles qui existent verraient augmenter leur activité, si on ne repoussait point l'étranger de nos marchés par des mesures de prohibition. Voilà véritablement où la somme des avantages est incalculable, pour nous servir de l'expression de l'écrivain que nous venons de citer.

Les fonctions de membres de la chambre des représentants n'ont jamais été plus briguées qu'aujourd'hui. Il y a des localités où l'on compte quatre à cinq concurrents pour chacune des places auxquelles les électeurs s'approprient à nommer. Mais il faut le dire, si on examine les qualités des candidats, on sera vraiment étonné du nombre des fonctionnaires qu'on y trouvera. Nous ne croyons pas exagérer en disant que les trois quarts de ceux qui se mettent sur les rangs, appartiennent à l'administration. Tous ceux-là sont évidemment poussés par des idées d'ambition, des désirs d'avancement, c'est chose qu'on ne saurait se dissimuler. Aussi cela dégénère-t-il en un véritable scandale. Comme nous l'avons dit et répété, si le gouvernement croit acquiescer de la force en favorisant l'entrée de la chambre à un si grand nombre de fonctionnaires, il abonde dans une erreur déplorable; c'est la considération de la chambre, au contraire, qui doit faire la force du pouvoir.

Nous apprenons qu'il va paraître sous les auspices de l'administration locale un recueil général des arrêtés et règlements communaux depuis l'introduction des lois françaises jusqu'au 1er janvier 1837. Deux chefs de bureau et l'archiviste se sont chargés de ce travail qui présentera une utilité pratique pour tous ceux que leurs fonctions appellent à faire exécuter les mesures de police ou à surveiller la branche si importante de l'octroi.

Des notes accompagnant la plupart des règlements feront connaître les modifications que beaucoup de dispositions ont successivement subies ainsi que la jurisprudence des tribunaux et notamment de la cour de cassation. Enfin rien n'est négligé pour que ce recueil soit utile non seulement aux administrateurs, mais encore à l'avocat appelé à plaider sur les dispositions prises par l'autorité locale, et au publiciste qui pourra, par l'examen chronologique des actes, s'assurer des progrès introduits dans toutes les branches du service public.

Nous devons des éloges à ceux des employés qui consacrent leurs loisirs à rendre la tâche de leurs collègues plus facile, et la connaissance que nous avons prise du manuscrit de ce recueil, nous engage à le recommander.

On dit que M. le ministre de la justice s'occupe activement de tout ce qui regarde les prisons du royaume. Leur tenue et leur comptabilité ont été l'objet de son attention particulière. On assure que le plan d'une prison neuve à établir à Liège, vient d'être renvoyé à l'examen de la commission administrative.

Indépendamment du crédit de 13,000 frs. porté au budget communal pour mobilier et premier achat de modèles à l'académie de peinture, etc., le gouvernement a accordé 6,000 frs. pour frais de 1er établissement.

Voici les noms de la plupart des membres du conseil d'administration des établissements de la fabrique de zinc acquis par la banque de Belgique; MM. Mosselman et le comte Lehou, vendeurs, Ch. de Brouckere, le comte Vilain XIII, Davignon, le marquis de Rodes, Kok, et le banquier Nagelmackers de Liège.

Le général don Antonio Cachapuz, chargé d'entretenir la guerre civile en Portugal, pour soutenir la cause de don Miguel, est né à Liège d'une famille montoise.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 8 juin. — Absens: MM. Lefebvre, Clouet, Billy, Tombeur et Lion.

Le procès verbal est lu et approuvé.

époux l'empereur Napoléon, ici présent? — Oui, monsieur, répondit-elle en baissant les yeux. Au nom de la loi et des constitutions de l'empire, continua Cambarels, S. M. l'empereur Napoléon et S. A. I. Mme. l'archiduchesse Marie Louise d'Autriche sont unis en mariage. Un cri général de vive l'empereur! vive l'empire! éclata dans la galerie. Aussitôt M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angely présenta l'acte à signer à l'empereur qui, se pressant trop de prendre de l'encre, avec la plume qu'il avait pour ainsi dire arrachée des mains de Cambarels, fit un gros pâté sur le papier au moment d'y apposer son nom, circonstance qui fit sourire quelques uns des assistants; d'autres la regardèrent comme d'un fâcheux augure.

Le même jour, à sept heures, il y eut au palais grand dîner de famille. Contre son ordinaire Napoléon but du vin de champagne au dessert. A huit heures on passa dans les grands appartements où il y eut cercle; il était peu nombreux, mais très brillant. On chanta différentes scènes italiennes; Crescentin répéta entre autres celle du tombeau dans *Roméo et Juliette*; c'était l'empereur qui l'avait demandé; on trouva avec raison qu'il avait fait là un singulier choix un jour de noces. Les valets de chambre jetèrent exprès des cartes sur les tables de jeu, mais ce ne fut que pour la forme, car LL. MM. se retirèrent à dix heures et demi. Beaucoup de personnes imitèrent leur exemple, et à onze heures il n'y avait plus aucune bougie d'allumée dans le château. Enfin, le lendemain vit une cérémonie d'une imposante magnificence.

Dès le jour, toutes les personnes du château qui devaient y prendre une part plus ou moins active étaient debout et habillées. Vers les neuf heures du matin il pleuvait à verse, mais au moment où le canon des invalides annonça le départ de LL. MM., soudain, comme par effet magique d'un coup de baguette, les nuées se dispersèrent et le soleil brilla de manière à faire croire qu'il ne se croyait pas moins obligé que les autres par le programme de M. de Ségur. Napoléon et Marie Louise partirent de Saint-Cloud dans la même voiture, attelée de huit chevaux.

Le programme des cours du collège pour l'année scolaire 1837 à 1838, est renvoyé à la commission spéciale de cet établissement.

M. Jamme lit, au nom du collège des bourgmestre et échevins un rapport sur la question de savoir si les crédits du budget tels qu'ils sont approuvés par la députation provinciale peuvent lui suffire pour assurer le service.

Il fait ressortir la nécessité, pour l'autorité provinciale, de statuer sur toutes les propositions qui se rattachent au budget, c'est-à-dire, l'emprunt et les changements au tarif des taxes municipales, et dans tous les cas de s'adresser pour nouvelles explications au conseil communal, avant de se prononcer d'une manière définitive.

Il déclare que les réductions compromettent divers services publics, et que la responsabilité du collège est toujours relative, en ce sens qu'il ne peut faire au-delà des moyens mis à sa disposition.

Il finit par demander le renvoi du budget à la commission qui s'est occupé de cette affaire.

M. Forgeur demande que cette commission se réunisse sans retard. On renvoie à la même commission les deux réclamations de M. Sansce contre la résolution de la députation provinciale relativement à son indemnité pour le passé et à son subside pour l'avenir.

D'après la demande de M. Piercot, le projet de règlement relatif aux embranchements d'égout est renvoyé aux commissions de police et des travaux.

M. Jamme propose au conseil d'autoriser le collège à disposer d'une somme de 8,000 fr. pour achat de modèles destinés à l'académie de peinture; un crédit de 13,000 fr. était porté au budget de 1836, disponible jusqu'à la fin de ce mois. — Adopté.

Sur la proposition de M. Constant, le compte d'apurement de la taxe sur les chiens pour l'exercice de 1834 est approuvé. Après déduction des frais de perception la somme s'élevait à 719 fr. 13 c.; elle était de 4046.48.

M. Lambinon analyse les réclamations sur le redressement de la rue Grand Jonckeu, lesquelles ne sont fondées sur aucun motif d'utilité générale.

L'échevin chargé des travaux publics conclut à leur rejet, et au renvoi à la commission des travaux publics d'une offre de M. l'avocat Hardy de céder au prix de 2 fr. le mètre des terrains qui doivent servir à la rue; il suspendra ses bâties déjà commencées.

M. Dethier présente la délibération de la fabrique de Saint-Jean relative à une demande de M. Hubart, tendante à ne payer que 4 p. 0/0 du prix des terrains achetés à la condition de payer 5 p. 0/0; l'acheteur s'engageait à ne rembourser qu'après 40 ans à partir du 20 octobre 1836.

Le rapporteur conclut à émettre un avis favorable sur cette demande. — Adopté.

Le même échevin propose de donner un avis favorable sur la délibération des hospices relative à une remise d'arrangements en faveur du sieur Heyvouse, de la v^e Sauvage et de ses enfants. — Admis.

RAPPORT DE M. JAMME.

Le conseil, dans sa séance du 17 avril dernier, a demandé que le collège s'expliquât sur la question de savoir si les crédits du budget de la ville, tels qu'ils sont approuvés par la députation du conseil provincial, peuvent suffire pour assurer le service.

Le collège vient, par mon organe, satisfaire à cette demande.

Le collège, cherchant à s'éclairer préalablement à la discussion du budget, avait porté ses regards en arrière; il avait nécessairement examiné si, pendant les années qui venaient de s'écouler, aucune partie de l'administration n'avait été en souffrance; si aucune branche importante du service de la police n'avait rien laissé à désirer, si partout l'ordre et la sécurité avait régné, si nos établissements d'instruction et ceux pour la culture des arts étaient suffisants, s'ils avaient atteint le but de leur création, si les travaux publics d'utilité, d'entretien et d'embellissement avaient satisfait aux besoins, s'ils avaient été créés avec l'entente nécessaire et exécutés avec économie, s'ils avaient répondu à la juste attente des habitants dans les divers quartiers, si les fonctionnaires et les employés de la commune étaient rétribués en raison des soins qu'on exige d'eux, et de l'augmentation de besogne que le temps et les institutions leur ont amenées, et surtout en raison de leurs besoins réels; si enfin l'entreprise théâtrale ne réclamait pas une protection particulière et si elle pouvait être abandonnée à peu près à ses propres ressources, sans qu'il en résultât les plus graves inconvénients pour les intérêts moraux et matériels de la commune et même pour l'ordre public qu'un spectacle médiocre ne peut que compromettre.

La réponse du collège est facile à prévoir; ce qui a été jugé utile et nécessaire, lors de la discussion du budget, peut-il avoir cessé de l'être aujourd'hui? Non assurément. Alors le collège avait fait connaître dans un rapport très-détaillé adressé au conseil, la situation de la ville. Dans ce rapport, il a montré le bon état de ses finances; il a fait connaître les améliorations qui avaient été successivement introduites depuis 1830 jusqu'à l'heure actuelle dans les divers services qui composaient l'administration et dans tous les établissements d'instruction: dans ce rapport encore, il a expliqué ses vues, et, guidé par l'expérience, il a, après un mûr examen, exposé les besoins de la commune, il a formulé diverses propositions adoptées par la commission du budget, puis votées par le conseil.

Le projet du budget présenté par la commission au conseil offrait dans son ensemble les ressources nécessaires,

Une autre voiture vide, également attelée de huit chevaux blancs, la précédait: c'était celle destinée à l'impératrice; mais elle n'était là que pour la représentation. Quarante voitures à glaces et à fond d'or, les vingt premières à six chevaux, les vingt autres à quatre seulement, mais toutes magnifiquement attelées, précédaient le cortège. Elles étaient remplies de rois, de reines, de princesses, de grands officiers, de grands dignitaires, de grands diplomates, etc. Toute la garde impériale à cheval, dans une tenue magnifique, ouvrait la marche: la maison militaire de l'empereur, son état-major, ses aides de camp, ses écuyers, ses pages, étaient groupés autour de sa voiture; ce cortège, terminé par un détachement de tous les régiments de l'armée, défila dans le plus grand ordre et toujours au pas, depuis Saint-Cloud jusqu'aux Tuileries, en traversant le bois de Boulogne, la porte Maillot, et les Champs-Élysées, déboucha sur la place Louis XV et passa sous l'arc de triomphe que l'on avait construit sur la grille même de l'entrée du jardin des Tuileries. Depuis la grille du château de Saint-Cloud, jusqu'à la terrasse qui borde les Tuileries, les deux côtés de la route étaient encombrés par une foule innombrable de spectateurs. Le long des Champs-Élysées on avait établi de distance en distance des orchestres qui exécutaient des fanfares.

Lorsque tout le monde fut arrivé au palais, le cortège se forma en ordre dans la galerie de Diane, et gagna la grande galerie du Musée, dans laquelle il pénétra par la porte qui est à son extrémité, du côté du pavillon de Flore. Là, s'offrait aux regards un spectacle plus éblouissant encore; les deux côtés de cette immense galerie étaient garnis d'un bout à l'autre d'un triple rang de femmes appartenant à la bourgeoisie de la capitale. C'est une des plus jolies revues auxquelles je me souviens d'avoir assisté. Le vaste salon carré qui est à l'autre extrémité avait été disposé en chapelle; on avait établi dans tout son pourtour un double rang de tribunes magnifiquement décorées. Aussitôt que LL. MM. furent arrivés, la cérémonie religieuse commença. La messe fut célébrée par le cardinal Fesch, oncle de l'empereur, aidé dans ses fonctions épiscopales par tous les musiciens et les acteurs de l'opéra.

il a été adopté par la grande majorité et transmis à l'autorité provinciale pour obtenir son approbation en même temps que la résolution du conseil statuant sur un emprunt de 2,000,000 destiné à couvrir quelques dépenses extraordinaires et particulièrement celles de grands travaux dont l'exécution est vivement réclamée. L'énumération des dépenses que doit couvrir cet emprunt a été présentée sous le titre de budget supplémentaire.

Peu de temps auparavant, le conseil pour couvrir les frais que devaient occasionner diverses améliorations projetées, avait décidé que quelques augmentations seraient faites au tarif des taxes; il avait formulé ses propositions et les avait soumises à l'avis de la députation du conseil provincial.

De l'adoption par cette autorité des propositions du conseil dans leur ensemble devaient provenir les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses projetées: telle a été l'opinion émise et défendue par la commission du budget et partagée par le conseil.

Mais telle n'a pas été la manière de voir de l'autorité provinciale; au lieu de statuer sur l'ensemble des propositions du conseil elle a examiné isolément le budget et différé de statuer sur le budget supplémentaire, conséquemment aussi sur l'emprunt qui doit en couvrir la dépense et a gardé également le silence sur les modifications demandées au tarif des taxes.

La députation en statuant sur le budget a pensé devoir biffer des recettes importantes, comme ne pouvant s'effectuer dans le cours de l'exercice courant, elle a porté à la charge de cet exercice des dépenses que la commission avait fait figurer au budget supplémentaire, et par une conséquence inévitable des réductions opérées dans sa recette et de l'augmentation des dépenses résultant des articles portés d'office du budget supplémentaire au budget de l'exercice courant, il est résulté un déficit qu'elle a nivelé par des réductions.

Si quelques explications avaient été demandées par l'autorité provinciale avant d'opérer ces réductions, elles auraient probablement eu pour résultat de les modifier sensiblement; cette marche n'a pas été suivie, les réductions étaient arrêtées, sans que le collège en eût la moindre information. C'est maintenant à la commission du budget à apprécier, si les modifications faites aux recettes sont fondées, et dans l'affirmative, un remaniement du budget, devenant nécessaire, ce travail devra lui être renvoyé. Le conseil aura ensuite à statuer sur les propositions de réduction de dépenses qui lui seraient faites.

Nous revenons, MM., à la réponse que le collège doit vous faire sur la question de suffisance ou d'insuffisance des moyens d'exécution mis à sa disposition par le budget tel que l'a réglé l'autorité provinciale.

A la question posée d'une manière aussi absolue, la réponse du collège doit être négative, par la raison que dans les réductions opérées, il y en a qui compromettent plusieurs parties importantes du service public, il y en a qui rendent même impossible le maintien actuel des choses sur lequel déjà des réclamations sont fréquemment faites.

Messieurs, la responsabilité que le collège peut contracter en répondant aujourd'hui à la question qui nous occupe sera toujours une responsabilité relative.

Le zèle de l'administrateur ne peut suppléer aux moyens d'exécution qu'on lui refuse; l'administrateur peut de sa personne agir avec désintéressement; il peut trouver dans l'accomplissement de ses devoirs des compensations; mais il ne peut commander le dévouement de ses subordonnés et si dans la pensée de l'employé trop peu rétribué, le devoir et le bien être du service qui lui est confié se réduisent à des fort mesquines proportions, avant de lui en faire un reproche, ne serait-il pas juste de commencer par lui fournir des moyens d'existence.

Messieurs, si on pouvait ne vouloir que de l'administration à bon marché, si on pouvait croire que ce soit une économie profitable d'avoir des employés au petit traitement, la chose serait fort facile; ce serait de mettre les emplois au rabais, les preneurs à tout prix ne manqueraient pas, mais il ne servirait à rien de le dissimuler, l'administration subirait la loi commune: l'administration se fera en définitive pour le prix qu'on y mettra.

C'est ici le cas de le redire hautement, le collège ne conçoit de responsabilité possible, qu'autant qu'on mettra à sa disposition les crédits qu'il juge indispensables pour assurer toutes les parties du service, et le collège doit se tenir, quant à présent, à cette simple déclaration: il ne peut entrer dans la discussion d'aucune question que préalablement le conseil n'ait décidé le renvoi du budget à la commission qui l'a proposé, en lui demandant de faire connaître son avis sur les modifications qu'y a faites l'autorité provinciale.

Le ministre des cultes avait convoqué à la cérémonie tout le haut clergé, tant français qu'italien. Presque tous ces ecclésiastiques y assistèrent en habits sacerdotaux; il n'y manqua que les cardinaux. Arrivé à l'autel, Napoléon s'en aperçut au vide des sièges qu'on leur avait préparé. Il fit un mouvement qui indiquait assez tout son déplaisir. Le lendemain sa foudre tomba sur ceux des primes de l'église qui avaient refusé d'assister à la messe célébrée pour un ex-communié tel que lui, car ce fut là le seul motif de leur absence; il leur fit défendre de porter désormais le costume rouge, et dès ce moment ils furent désignés sous le nom de cardinaux noirs, en raison de la couleur de leur soutane de pénitence.

Le soir de ce même jour eurent lieu dans Paris des illuminations que la magnificence ne saurait égaler. Chaque maison particulière rivalisait de lumière avec les édifices publics. La Seine même était chargée de petits batelets ornés de verres de couleurs et remplis de musiciens.

Le cadeau que la ville de Paris offrit à Marie-Louise, dans cette circonstance, consistait en une toilette complète en vermeil, de la plus grande richesse. Les plus grands talents avaient été appelés à fournir les dessins de ce présent de noces. Celui qui fut fait à Napoléon consistait en un magnifique service de table, aussi en vermeil, estimé 800,000 francs; c'est le même qui servit par la suite dans les grands couverts et qui fut revendiqué, en 1814, par le trésor royal comme faisant partie du mobilier de la couronne.

Pendant plus d'un mois les grands corps de l'état se donnèrent des bals et de splendides banquets, et chaque jour, au palais, les officiers de la maison firent couler des flots de Champagne à la santé de leurs majestés. Ces acclamations étaient si bruyantes et répétées si souvent, que Napoléon fut enfin obligé de mettre un terme à la manifestation d'un enthousiasme infiniment trop prolongé, disait-il. Il donna donc aux contrôleurs du palais l'ordre de pousser un peu moins à l'ivresse générale, parce que, ajouta-t-il gaiement, ces messieurs me brient à être avec les meilleures intentions du monde. (Le Siècle)

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 8 JUIN.

Naissances : 7 garçons, 7 filles.
Mariages : 5, savoir : Entre H. Mardaga, journalier, rue Pierreuse, et M. T. Hardy, journalière, sur la Fontaine. — Jean Tappe, garçon brasseur à Cortessem, et J. T. Dozot, cuisinière, sans profession, rue G. Revenich, tailleur à Maeseyck, et H. Legrand, sans profession, rue du Crucifix. — P. Hencumont, ramoneur, sur la Fontaine, et M. F. Bertrand, journalière, même rue. — J. J. Starman, tailleur à Oisbeck, et M. C. J. Cordewener, fille de quartier, rue des Carmes.
Décès : 3 hommes, 1 femme, savoir : J. H. J. Donnay, âgé de 57 ans, cultivateur, quai d'Avroy, époux de M. O. Delpérée. — T. Lemahieu, âgé de 41 ans, canonnier de 1re classe à la 15e batterie montée. — J. F. Vercheval, âgé de 23 ans, cordonnier, rue Terre en Bèche, célibataire. — M. T. Navette, âgée de 45 ans, cabaretière, rue Lulay, veuve de Jn. Nic. Soby.

ANNONCES.

CHAMBRES OU QUARTIERS
 A LOUER, Mont St. Martin, n° 607.



COUPRY,
 DÉBALLÉ A L'HOTEL DE LA POMMELETTE,
 RUE SOUVERAIN-PONT,
 POUR QUELQUES JOURS,
 (On entre aussi par la cour des Messageries),
 A l'honneur de prévenir les habitants de cette ville et des environs, qu'il vient d'arriver

Avec un choix de quincaillerie
 AU-DESSOUS DU PRIX ORDINAIRE.
PRIX COURANT DE QUELQUES ARTICLES :
 Crayons fins, 12 douz. frs. 3. Cire fine et Pains à cacheter demi kilogr. fr. 1 50; Plumes très-bonnes le mille frs. 12; Boîtes de veilleuses d'un an, centimes 40; Mèches à quinquets 12 douz fr. 1 50, Savon de Windsor 12 tablettes, pour 75 et 85 centimes; Eau de Cologne très-bonne, la bouteille fr. 1; Eau de vie de lavande, la bouteille fr. 1 25; Papier lustré pour papillotes, mille feuilles, fr. 1 25. 1085

LE JEUDI 15 JUIN courant, à deux heures, M^e DUSART, notaire, vendra aux enchères, en son étude rue Féronstrée,
UNE GRANDE MAISON,
 SITUÉE A LIÈGE, QUAI D'AVROI, N° 737,
 Portant l'enseigne du Moulin d'Or.
 Avec un superbe JARDIN de trois verges grandes, entouré de murs construits à neuf.
 Par les changements qui s'opèrent sur Avroy, cette maison et son jardin sont susceptibles d'une grande augmentation de valeur.
 La mise à prix est de 20,000 frs. et il y aura facilité de paiement. 1076

Etude de M^e Delbouille,
 NOTAIRE A LIÈGE, RUE Ste. CROIX, N° 864.
 MARDI 13 JUIN 1837, à 9 heures du matin, le notaire DELBOUILLE procédera pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, sis rue Mont-Saint-Martin, A LA VENTE DÉFINITIVE ET SANS RESERVE DE CONFIRMATION

DES BIENS IMMEUBLES
 PROVENANT DE LA SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE DE FEU M. STÉPHANY;
 Consistant :
 1^o EN UNE MAISON, PROPRE A TOUT COMMERCE, avec cour et dépendances, située rue derrière le Palais à Liège, cotée 51.
 2^o ET EN DEUX CORPS DE FERME, avec un quartier de maître et environ CINQUANTE HECTARES DE TERRE, PRAIRIES, JARDINS ET BOIS, le tout situé en la commune de FOURON St.-MARTIN, canton d'Aubel; l'un occupé par le sieur Englebert, et l'autre par le sieur Wilgens.
 S'adresser pour avoir communication du cahier des charges, des titres et du plan desdites propriétés à M^e DELBOUILLE, notaire.

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur;
 GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur,
 UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties.
AVENDRE
 Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

CHEZ DUVIVIER, ENTREPRENEUR DE VENTE, RUE VELBRUCH,

Il sera vendu lundi, 12 juin courant, UNE GRANDE QUANTITÉ DE MEUBLES ET EFFETS. Entr'autres un BUREAU EN CHÈNE, avec serrure d'un mètre 75 centimètres de largeur, sur 75 centimètres de longueur. — Et une table, avec deux tiroirs fermant à clef, de 1 mètre 75 centimètres de longueur sur un mètre 20 centimètres de largeur. Cette table peut servir à tracer des plans; plus une pompe à incendie, munie de ses tuyaux.

EXTRAIT.
 PAR EXPLOIT de l'huissier CLASEN en date du 6 juin 1837, A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, par suite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 4 ares 25 centiares sur une parcelle de jardin, maison et bâtiments, appartenant à Pierre PORTAL, propriétaire, domicilié à Loncin, située dans la commune de Loncin, indiquée et figurée sous les n° 315, 316 et 317, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues du chef de la dite emprise; assignation a été donnée audit sieur Portal à comparaitre le vingt-deux juin présent mois à l'audience du tribunal de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.
 Pour extrait conforme.
 EMONTS, avoué. 1097

EXTRAIT.
 Par EXPLOIT de l'huissier CLASEN, en date du 6 juin 1837, à la REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 8 ares 60 centiares sur une parcelle de jardin, appartenant à Philippe BAWEDIN, propriétaire, domicilié à Loncin, située dans la commune de Loncin, indiquée et figurée sous le n° 267, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise, assignation a été donnée audit sieur Bawedin à comparaitre le vingt-deux juin présent mois, à l'audience du tribunal de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.
 Pour extrait conforme.
 EMONTS, avoué. 1099

EXTRAIT.
 Par EXPLOIT de l'huissier CLASEN, en date du 6 juin 1837, à la REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 16 ares 56 centiares sur une parcelle de terre, formant enclos, appartenant à Guillaume LONAY, propriétaire, domicilié à Loncin, située dans la commune de Loncin, indiquée et figurée sous le n° 303, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise, assignation a été donnée audit sieur Lonay à comparaitre le vingt-deux juin présent mois, à l'audience du tribunal de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.
 Pour extrait conforme.
 EMONTS, avoué. 1098

Sirope pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot, Préparé par M. POISSON, pharmacien, breveté du roi, rue du Roule, n° 11, à Paris.

UNE MEDAILLE D'OR,
 a été accordée à l'auteur de ce remède.
 Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, la grippe, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac, et les palpitations du cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. 5 fr. la bouteille, 2 fr. 50 la 1/2 bont. Dépôts chez MM. D. cat, n° 9 rue des Pierres, à Bruxelles, Obosenski, rue Tirlemont, à Louvain; Pestiaux, à Florenne; Mathieu, à Dinant; Leboutte, rue du Pont-d'Avroy, n° 552, à Liège; Frans Debast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fryson Vanoutrive, à Ypres; Vanuier, à Mons; Smeut, à Malines; Dobbelaere, à Courtrai, tous pharmaciens. 721

RACAHOUT DES ARABES
 Autorisé par deux rapports de l'Académie de Médecine, deux brevets du Roi, et 60 certificats des plus célèbres médecins, accordés à DE LANGRENIER, seul propriétaire. Il est l'aliment des convalescents, des dames, des enfants, des vieillards, et des personnes affectées de maladies d'estomac et des intestins, et rétablit les forces épuisées. Dépôts dans les pharmacies de MM. L. Etienne, à Verviers; Van West-Uiens, à St. Trond, où l'on trouve le SIROPE ET PÂTE DE NAFÉ D'ARABIE, pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrouemens, coqueluches, palpitations, et les maladies de poitrine les plus insupportables, Ferdinand Froidbise, rue Pont d'Ile, à l'Arbre d'Or, n. 831, à Liège. 670

BOURSES.

PARIS, LE 7 JUIN.

Cinq pour cent.	108 80	Esp. D. diff. s. int.	0 00
Trois pour cent.	78 35	• Dt. pas. s. int.	5 34
Act. de la B. de Fr.	0000 00	Belgic. Empr. 1832	101 3/4
Napl. Cert. Falc.	97 00	Banque de Belg.	1405 00
Esp. Ardoin 1834.	25 1/4		

LONDRES, LE 6 JUIN.

3 p. consolidés.	91 1/4	Espagne. Cortés.	22 1/4
Bel. m. 1832 C. D.	100 1/4	Dillérées.	8 1/4
Holl. Dette active.	53 1/4	Passives.	5 3/4
Portugais, 5 p. c.	43 1/2	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. c.	28 3/4	Brsil. Empr. 1834.	83 3/8

AMSTERDAM, LE 7 JUIN.

Holl. Dette active.	98 5/8	Inscr. au gr. livre.	64 1/4
Dito 2 1/2.	51 1/2	Certif. à Amst.	94 0/0
Dillérée.	0 0	Pologne. L. n. 500f.	436 3/8
Billet de change	22 1/2	Lots de l'Id. 50 f.	412 0/0
Syndic. d'amort.	91 3/4	Espagne. E. Ard.	22 9/16
• 3 1/2.	09 0/0	Dito grd.	00 0/0
Soc. de comm. P. B.	176 3/4	Dette différ. anc.	7 3/8
nouvelle.	60 0/0	• nouv.	0 0/0
Russie, H. et G. 5	103 1/4	• passive.	5 7/8
Id. 1829, 5	103 3/8	Autriche. Métal. 5.	99 1/4

ANVERS, LE 8 JUIN.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 0/0
• Det. différ.	45 0/0	STAT-RO. Lev. 1832.	101 3/8
Emp. de 48 mill.	100 1/4	• An. 1834.	97 0/0
Holl. Dette active.	00		
Rente remboursab.	92 1/4		
Autriche. Métal.	103 3/4		
Lots de fl. 100.	00		
• de fl. 250.	424 1/2		
• de fl. 500.	630 0/0		
Polog. Lots fl. 300.	114 1/4		
• fl. 500.	435 1/4		
BRÉSIL. E. à L. 1834.	84 0/0		
ESPAG. Empr. 1834.	23 23 1/4		
D. diff. 1834.	0 0/0		
Dit. p. 1834.	0 0/0		
Dette diff.	7 3/8		

CHANGES.

Amst., c. jours.	3/8 0/0 av. A
Rotterdam, Idem.	1/4 0/0 av. F
Paris, Idem.	1/8 av.
• 2 mois.	5/8 0/0 p.
Lond. p ^r Estr. c. j.	40 3/4 0/0
• 2 mois.	39 1/4 1/2
Hamb. p ^r 40 Hb. c. j.	35 1/4
• 2 mois.	35 0/0
Bruxelles et Gand.	1/4 0/0 p.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 8 JUIN 1837.
 Les fonds Espagnols ont été fermés à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 23 1/8 1/4 et reste 23 1/8 argent jusqu'au 10 courant.
 Primes à un mois 1/4 dont 1/4 0/0 cours.
 On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 8 JUIN.

COURS	100 1/2	Act. des Hauts-F.	156 0/0
Emp. Rotsch.	100 1/2	Act. Charb. Flenu.	128 0/0
Fin cour.	100 1/2	Act. Banq. fone.	98 0/0
• 1836, 4 1/2.	91 et.	Act. Ch. H. et W.	000 0/0
Fin cour.	91 0/0	Act. Ch. Sclesin.	000 0/0
Dette active 2 1/2.	52 1/4	Act. Entr. Indust.	000 0/0
E. de la ville 1832	98 0/0	Act. Ch. Lev du F.	000 0/0
Dette active holl.	52 3/8	Act. S. d'Ougrée.	000 0/0
Rente domaniale	00 0/0	Act. S. Sars-Lonch.	000 0/0
BRÉSIL 1834.	00 0/0	Act. Cie de fer.	00
AUTRICHE. Métal.	103 3/4	Act. S. de Venues.	000 0/0
ROME. 1832.	101 0/0	Act. bat. à V. Anv.	00 0/0
NAPLES. Falconnet	92 0/0	Act. S. St. Léon.	000 0/0
• Banque Tay.	00 0/0	Act. S. Chatelin.	143 0/0
PORT. Dona Maria.	23 1/4	Act. S. Verreries.	138 0/0
ESPA. Ard. 1834.	23 1/4	Act. Ecl. gaz. rés.	00 0/0
• Fin cour.	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	118 0/0
• gros pièces	00 0/0	Act. Verr. Charl.	000 0/0
• pr. 1 m. d. t.	24 1/2	Act. Expl. l'Espér.	000 0/0
• différée 1834.	0 0/0	Act. des Brasseries	000 0/0
• anc.	0 0/0	Act. Librairie H.	000 0/0
• dette passive.	0 0/0	Act. Typogr. W.	00
		Act. Fabr. Tapis.	110 0/0
		Act. Fabr. de fer.	000 0/0
CHANGES.		Act. Mutual. ind.	105 1/4
ANST. ct. jours.	0/0	Act. C. de Bruges.	00 0/0
Lond. ct. jours.	09 0 0/0	Act. H. F. Monc.	110 0/0
Paris. ct. jours.	0/0	Act. Hb. Moline.	00 0/0
		Act. S. act. réun.	103 1/4
ACTIONS.		Act. S. de Fleu.	00 0/0
Act. Société Gén.	737 0/0	Act. Ebén. teie.	000 0/0
Act. id. em. Par.	565 0/0	Act. Librairie Sc.	000 0/0
Act. de la S. de C.	131 0/0	Act. Fab. Fianos.	000 0/0
Act. la B. de C.	133 0/0		
Act. C. Sam. et O.	102 0/0		

VIENNE, LE 30 MAI.
 Métalliques, 104 7/8. — Actions de la Banque, 1383 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 7 ET 8 JUIN.
 Le schooner-koff belge Jeune Clémence, v. de la Havane, ch. de sucre café et miel. — La gallesse mecklenbourgeoise Thehs, v. de Memel, ch. de bois. — Le koff oldenbourgeois Alida, v. de Vaarel, ch. d'orge. — Le koff norvégien Concordia, v. de Detsum, ch. d'orge. — Le koff hanois Vr. Maria, v. de Dantzig, ch. de froment. — Le pleyt belge Theresia Joseph, v. de Rotterdam, ch. de sucre, vin et coton. — Le schooner-koff belge La Reine, v. de Hull, ch. de manufactures. — La gallesse mecklenbourgeoise Klynen Stephan, v. de Riga, ch. de graine de chanvre. — La gallesse mecklenbourgeoise Frederik Franz, v. de Riga, ch. de graine de chanvre.

PLACE D'ANVERS, LE 8 JUIN.
 Café. — On a cité aujourd'hui la vente assez marquante de 900 balles Brésil ord. à 24 cents. Les autres sortes sans affaires brillantes.
 Coton. — 25 balles Bengale bonne qualité ont été traitées à 25 cents.
 Sucre. — Aujourd'hui sans affaires dignes de remarque.
 Tabac. — Les 151 boucauds et 18 ballots Kentucky mis hier après-midi aux enchères, ont été adjugés dans les prix de 13 à 33 centimes. Ces prix qui semblent bas ne peuvent cependant servir de guide pour l'appréciation la valeur actuelle de cette feuille, attendu que la marchandise était de qualité extrêmement ordinaire, et d'ailleurs fortement avanie de terre. La demande se fait sentir pour les bonnes qualités et à des prix plus élevés.

MARCHE DE LIÈGE DU 8 JUIN 1837.
 Froment vieux, l'hectolitre, fr. 16 07
 Seigle vieux, id. 12 68
 Imprimerie de J. Ble. NGSENZ, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège